



## possibilité de changement de statut

Par **Bernetel**, le **06/01/2011** à **17:22**

Bonjour, Originaire d'Afrique central. Je vie en France depuis janvier 2006, en séjour irrégulier jusque fin novembre 2009, arrêté pour usage de faux papiers et envoyer dans le centre rétention en vue d'expulsion. Libéré fin décembre après 32 jours de rétention avec l'ordre de quitter le territoire français. Fin mars 2010, je me suis marier avec une française et nous vivons paisiblement ensemble avec ma compagne. Suite a mes problemes de santés, au mois de mai je fait une demande de Carte de séjour temporaire article L313-11 alinéa 11. (Délivrée à l'étranger dont l'état de santé nécessite des soins en France).

En septembre 2010 j'ai reçu une réponse favorable a ma requête auprès de la préfecture de val de marne et obtenue ma carte de séjour temporaire de 1 ans pour Vie Privée et Familiale.

Voici ma question: Que dois-je faire a l'expiration de mon séjour en Août 2011? pour l'obtention d'une Carte de séjour temporaire en qualité de conjoint de français. Dois-je retourner dans mon pays d'origine pour chercher un visa ou comme j'ai deja un titre de séjour je dois seulement changer de statu de mon titre de séjour pour malade au titre de séjour pour conjoint d'une française?

Je vous remercie de votre temps.

Par **maniongui**, le **07/01/2011** à **02:09**

A l'expiration de votre titre de séjour (malade), serez-vous toujours malade?

Si vous êtes marié à une française, ce que je peux vous conseiller, c'est, quelques mois(2mois) avant l'expiration de votre titre de séjour, c'est de faire un courrier à la préfecture pour solliciter un titre de séjour pour conjoint de français.

Savez-vous aussi que rien ne vous empêche de solliciter une carte de 10ans?

Par **dahayou**, le **08/11/2015** à **17:57**

bonjour voilà je suis Originaire algérien Je vie en France depuis 2011 et j'ai eu mais papier portant la montions vie privée et familiale en raison médicale depuis 2012, j'ai créée une SARL dans le domaine de nettoyage et de transport la société elle est on activité.voici ma question: Que dois-je faire pour changer de statut